

Nombre de membres composant le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s à la séance	41
Absents. es.....	4

Délibération n°2022-04-25-b-P
Création de trois postes d'éducateur.trice des activités physiques et sportives spécialité activités de la natation

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, **quatorze avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **huit avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, M. TARGUI

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT GAL
Mme NAÏT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à	Mme LELU
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
Mme MAFFRE-BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
M. LEBLANC	a donné mandat à	Mme AVOGNON ZONON
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
Mme MARTINEZ,	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme CAZALS	a donné mandat à	M. BEDOURET

ABSENT.E.S

M. MULLER, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L412-6, L332-8 et L332-9

VU la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permettent le recrutement d'agent.e contractuel.le lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

CONSIDÉRANT que pour faire face à un marché de l'emploi dans ce domaine sous tension et répondre aux besoins du service, il est nécessaire d'élargir les possibilités de recrutement aux agents contractuels ;

A LA MAJORITE

Par 36 voix pour :

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY,

Mme CHAMRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI

Par 5 abstentions

Mme FENASSE, M. ORJEBIN, Mme MICHEL, M. DAUMONT-LEROUX, Mme MARTINEZ

DECIDE

Délibération n°2022-04-25-b-P

Création de trois postes d'éducateur.trice des activités physiques et sportives
spécialité activités de la natation

Article 1 : la création de trois postes d'éducateur.trice des activités physiques et sportives – spécialité activités de la natation, sous l'autorité du chef de bassin, ils/elles seront chargé.es de :

- Encadrer et animer les activités sportives
- Organiser et mettre en œuvre des manifestations sportives
- Surveiller et sécuriser les activités aquatiques de l'établissement
- Accueillir et renseigner des usagers

Ces postes relevant des grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives de catégorie B seront susceptibles d'être occupés par un.e agent.e contractuel.le dans les conditions suivantes :

L'intéressé.e devra être titulaire au moins d'un diplôme BPJEPS AAN (brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - activités aquatiques et de la natation).

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 6 ans.

La rémunération sera fixée entre les indices bruts 372 et 597 selon les diplômes détenus et l'expérience professionnelle.

Article 2 : les crédits correspondants sont inscrits au compte 64 de l'exercice budgétaire en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **21 AVR. 2022**.....
Publication
le **21 AVR. 2022**.....
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,

